

Propriétaires de logements

Séniors et/ou
personnes en
situation de handicap

Je RENDS mon LOGEMENT ACCESSIBLE



Des conseillers
de Dinan Agglomération
vous accompagnent dans
votre projet !

- ▶ Vous souhaitez adapter votre logement pour le maintien à domicile ?
(installation de bacs de douche extraplats, d'un monte-escalier, de rampes, etc.)
- ▶ Vous avez un projet de rénovation lié à la perte d'autonomie de personnes âgées et/ou handicapées?
- ▶ Vous souhaitez connaître les aides financières existantes ?
Des visites à domicile sont possibles pour vous aider à identifier vos besoins

Se poser toutes les questions,
c'est poser les bases de la réussite de son projet.
Contactez :



DINAN
AGGLOMÉRATION

TYPE DE TRAVAUX CONCERNÉS



> Aménagements intérieurs

Wc, salle de bain
Chambre au rdc
Revêtements antidérapants

...



> Aménagements extérieurs

Cheminements piétonniers
Main courante
Volets roulants automatisés

...

CONDITIONS NÉCESSAIRES

- > Les travaux ne doivent pas avoir commencé
- > Les travaux doivent concerner la mise en accessibilité du logement
- > Les travaux doivent être réalisés par des entreprises qualifiées
- > Être éligible aux conditions de ressources de l'ANAH

MON CONTACT

Mes RDV

Service Habitat

8 boulevard Simone Veil
22100 DINAN
Tél : 02 96 87 21 40